

[C - 2002/27197]

Aménagement du territoire. — Remembrement. — Loi du 10 janvier 1978 — Articles 14 et 15

Par arrêté ministériel du 17 janvier 2002, il a été décrété de procéder au remembrement volontaire de biens situés sur le territoire communal de Beaumont (2^e division Barbençon, 3^e division Renlies, 4^e division Solre-Saint-Géry et 5^e division Leval-Chaudeville), Cerfontaine (1^{re} division Cerfontaine), Chimay (4^e division Lompret et 5^e division Baileux) et Froidchapelle (1^{re} division Froidchapelle, 2^e division Fourbechies et 3^e division Vergnies) et figurant au plan parcellaire arrêté conformément au plan annexé audit arrêté.

Ce remembrement est dénommé : remembrement volontaire « Beaumont » et son exécution est confiée au Comité provincial de Remembrement à l'amiable du Hainaut.

[C - 2002/27202]

Protection du patrimoine

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 16 janvier 2002 classe comme site l'ensemble formé par les terres, les prairies et les bâtiments agricoles du plateau de Berlacomine, à Vedrin, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

[C - 2002/27203]

Pouvoirs locaux

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 approuve la décision du 18 décembre 2001 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée « Centre d'Accueil Les Heures claires » procède au renouvellement du mandat du commissaire-réviseur.

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 approuve la décision du 6 décembre 2001 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée « Société coopérative liégeoise d'Electricité » procède à la désignation de la s.c.p.r.l. DC & C°, représentée par MM. Patrick Cammarata et Philippe Brankaer, en qualité de commissaire-réviseur pour les exercices 2001 à 2003, pour un prix global de 2.500.000 BEF (hors T.V.A.).

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 approuve la décision du 13 décembre 2001 par laquelle l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée « Intercommunale des Eaux de la Vallée de la Thyle » modifie l'article 57 de ses statuts et introduit un nouvel article 57bis.

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 approuve les décisions du 18 décembre 2001 par lesquelles le conseil d'administration de la société coopérative à responsabilité limitée « Intercommunale des Personnes âgées de Liège et Environs » modifie le cadre du personnel, les statuts administratif et pécuniaire et le règlement de travail, sauf en ce qu'elles sont relatives aux conditions de recrutement et à l'échelle de traitement, dans le cadre d'un recrutement, du responsable des services hôteliers.

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 annule les décisions du 9 novembre 2001 par lesquelles le conseil d'administration de la société coopérative à responsabilité limitée « Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi » décide d'affecter M. Jean-François Collignon à la cellule d'étude et de ne pas récupérer l'indemnité de fonction payée indûment entre la fin des exercices des fonctions de secrétaire adjoint et la date du 1^{er} octobre 2001.

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 n'approuve pas la décision du 14 septembre 2001 par laquelle le conseil d'administration de la société coopérative à responsabilité limitée « Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 » adopte les nouveaux barèmes du personnel et les règles relatives au remboursement des frais de déplacement.

Un arrêté ministériel du 28 janvier 2002 approuve la décision du 18 décembre 2001 par laquelle l'assemblée générale ordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée « Centre d'Accueil Les Heures claires » procède au renouvellement du mandat du commissaire-réviseur.